

De nouvelles prisons et des centres modernisés

La crise et la sécurité dans les centres pénitentiaire seront ils réglés pour autant

Le premier ministre interroge les préfets pour déterminer les lieux d'implantation de futurs centres d'enfermement. Réponses attendues pour le 16 décembre. Décision annoncées début janvier 2017.

Si l'encellulement individuel est effectivement appliqué dans les établissements pour peines (maisons centrales, centres de détention et quartiers centres de détention) et les établissements pénitentiaires pour mineurs, il n'en va pas de même des maisons d'arrêt, qui concentrent les détenus provisoires et les condamnés à de courtes peines.

C'est donc prioritairement vers les maisons d'arrêt que va porter l'effort immobilier. Parallèlement, le ministre annonce la création de quartiers de préparation à la sortie (QPS) pour les personnes condamnées à de courtes peines ou en fin de peine.

Concrètement, il s'agit de réaliser

- 33 nouveaux établissements pénitentiaires, soit plus de 16 000 cellules supplémentaires (32 maisons d'arrêt et 1 centre de détention). Neuf projets prioritaires sont actés sur : Nîmes ou Alès, Strasbourg, Toulouse-Muret (site pénitentiaire existant), Nice, Avignon ou Carpentras, et Nantes ou Saint-Nazaire ; ainsi que trois en Ile-de-France
- 28 quartiers de préparation à la sortie (QPS) (12 réhabilitations de sites pénitentiaires et 16 établissements neufs).